

BAPE amiante – Réponses aux questions complémentaires du 5 mars 2020

Informations sur les données de maladies reliées à l'amiante présentées dans le document PR4.1b.2 – 5^e planche

9 mars 2020

Pour répondre aux questions complémentaires, il est important de noter que les données présentées au tableau de la 5^e planche de la présentation du MSSS (document PR4.1b.2) sont basées sur les taux de maladies attribuables à l'amiante présentés à la page 7 du rapport de Krupoves et De Guire :

« L'amiante est responsable de 100 % des cas d'amiantose, de plus de 80 % des mésothéliomes de la plèvre (Brown et collab., 2012), de 58 % des mésothéliomes du péritoine, de 0,5 à 15 % des cancers du poumon (Tonnel et collab., 1997), de 0,3 % à 8,3 % des cancers du larynx, de 0,3 % des cancers de l'ovaire (Nurminen et Karjalainen, 2001) et de 80 % à 90 % des plaques pleurales (Wolff et collab., 2015). » (Krupoves et De Guire, 2016, page 7).

Question 1

Il est précisé qu'entre 35 et 984 cancers du larynx seraient attribuables à l'amiante. Or, Mesdames Krupoves et De Guire indiquent « entre 1984 et 2010, on estime qu'autour de 772 cancers du larynx chez les hommes et 7 chez les femmes seraient attribuables à une exposition antérieure à l'amiante ». Pourriez-vous indiquer ce qu'il en est ?

Tel que mentionné dans le rapport de Krupoves et De Guire à la page 42, les 772 cancers du larynx chez les hommes et 7 chez les femmes découlent de l'application des taux de cancer du larynx attribuables à l'amiante (8% chez les hommes, 0,3% chez les femmes) au nombre total de nouveaux cas de cancer diagnostiqués au Québec entre 1984 et 2010 (9649 chez les hommes, 2208 chez les femmes ; données présentées à la page 14).

Pour les fins de la présentation, dans le but de synthétiser l'information et de donner un ordre de grandeur général, nous avons appliqué les taux de maladies attribuables à l'amiante présentés à la page 7 du rapport de Krupoves et De Guire sans faire la distinction entre les hommes et les femmes. Nous avons ainsi additionné le nombre de nouveaux cas de cancer chez les hommes et les femmes (11 857 cas au total), auquel nous avons appliqué les taux respectifs de 0,3% et 8,3% présentés à la page 7 du rapport, ce qui nous donne de 35 à 984 cas attribuables à l'amiante.

Question 2

Le chiffre de 1960 cas de mésothéliome de la plèvre qui sont attribuables à l'amiante apparait dans la publication de Mesdames Krupoves et De Guire (2016) comme étant le nombre d'hommes atteints du mésothéliome de la plèvre et non comme le nombre attribuable à l'amiante. Pourriez-vous indiquer ce qu'il en est ?

Pour le mésothéliome de la plèvre, il est mentionné à la page 7 du rapport de Krupoves et De Guire que 80% des cas sont attribuables à l'amiante. Puisque nous avons, pour la période de 1984 à 2010, 2451 nouveaux cas (données présentées à la page 13 du rapport), en appliquant ce taux nous obtenons 1960 cas sont attribuables à l'amiante. Bien que le nombre soit le même, cela ne correspond donc pas au nombre d'hommes atteints, mais bien au nombre de cas de mésothéliomes de la plèvre attribuables à l'amiante lorsque l'on applique le taux de 80% au nombre total de nouveaux cas.

Question 3

À moins d'une méprise, le chiffre 99 cas de mésothéliome du péritoine qui sont attribuables à l'amiante n'apparaît pas dans la publication de Mesdames Krupoves et De Guire (2016). Pourriez-vous indiquer ce qu'il en est ?

Toujours selon les données présentées à la page 7 du rapport de Krupoves et De Guire, 58% des mésothéliomes du péritoine seraient attribuables à l'amiante. Nous avons donc appliqué ce taux au nombre total de nouveaux cas survenus entre 1984 et 2010, soit 171 (donnée présentée à la page 13 du rapport), ce qui donne 99 cas attribuables à l'amiante.